



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE



Le Cabinet

Cayenne, le mardi 14 octobre 2014

Bureau de la
communication
interministérielle

N° 09-10/14 /Cab/Com

Communiqué

Situation du chikungunya en Guyane

Le point épidémiologique diffusé ce jour montre une circulation active du virus avec une extension géographique non seulement sur l'île de Cayenne, mais aussi dans l'Ouest Guyanais. Des foyers de transmission du virus existent également à Kourou et Roura.

229 patients ont été hospitalisés pour une durée supérieure à 24 heures depuis décembre 2013.

Le préfet de la région Guyane et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Guyane ont acté ce jour le passage en **phase épidémique (phase 3) sur les communes suivantes : Saint-Laurent-du-Maroni, Awala-Yalimapo, Roura, Mana, Iracoubo, Sinnamary, Matoury, Montsinéry-Tonnegrande, Macouria, Cayenne, Rémire-Montjoly et Kourou**. Les autres communes restent en phase pré-épidémique (phase 2).

Désormais, le suivi de la situation épidémiologique **sur la zone en phase 3** se fera à travers le réseau sentinelle (médecins généralistes libéraux et centres de santé).

Le nombre total de cas de chikungunya ainsi recensés depuis décembre 2013 s'élève donc à 4860. (données en date du 5 octobre 2014).

Plus que jamais, la préfecture et l'ARS soulignent à tous l'importance de renforcer les mesures de protection individuelles et collectives.

La maladie se transmettant exclusivement par piqûre de moustique, il est impératif :

- de détruire les gîtes larvaires présents à son domicile et dans son environnement ;
- d'éliminer les encombrants qui doivent être déposés la veille de la collecte ou apportés dans une déchetterie.
- de se protéger des piqûres de moustiques en :
 - ➔ Portant des vêtements longs, amples et clairs,
 - ➔ Utilisant des produits répulsifs anti-moustiques,
 - ➔ Utilisant une moustiquaire imprégnée.

La lutte contre le chikungunya est de la responsabilité de chacun.

Se protéger des piqûres de moustique c'est protéger son entourage : en général l'aedes aegypti ne vole pas à plus de 100 mètres et transmet la maladie après avoir piqué une personne déjà malade.

Contact PRESSE : Isabelle BATANY, ARS

☎ : 05 94 25 72 74 / 06 94 38 68 63

Courriel : isabelle.batany@ars.sante.fr

Anna GOUTTENOIRE, préfecture

☎ : 05 94 39 45 57/ 06 94 44 87 00

Courriel : anna.gouttenoire@guyane.pref.gouv.fr